



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° 017/CIMA/PCMA/PCE/19

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA).

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les
Etats Africains,

Vu l'article 3, alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu le règlement intérieur du Comité des experts,

DECIDE :

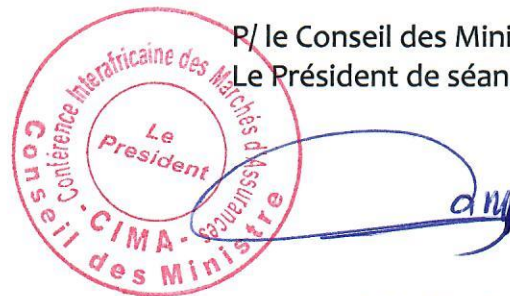
Article 1^{er} : Sont nommés membres de la Commission de Vérification Administrative et
Financière de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour une
durée de trois ans, les personnalités ci-après :

- ✓ Madame Mamou OUEDRAOGO, Burkina Faso ;
- ✓ Monsieur Blaise Abel EZO'O ENGOLO, République du Cameroun ;
- ✓ Monsieur Baltazar Ebang ENGONGA ALU, République de Guinée
Equatoriale ;
- ✓ Monsieur Allaye KAREMBE, République du Mali.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 sera publiée
au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 10 octobre 2019

P/ le Conseil des Ministres,
Le Président de séance



Sani YAYA